

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

**Présents** : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ.

Messieurs : AMADIEU ; BRAYAT ; BRANDALAC ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; LELARGE ; PICARROUGNE ;  
TOURRILHES (jusqu'à 21h45); VISINONI.

**Excusés** : Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Madame TANNE ; Monsieur GENTIL donne pouvoir à Madame HERCOUET-TESTA ;  
Madame RAVANEL donne pouvoir à Monsieur DESSALES ; Monsieur TOURRILHES donne pouvoir à Monsieur BRAYAT, à partir de  
21h45

**Secrétaire de séance** : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

## **1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 Février 2011**

Ce procès verbal est approuvé.

## **2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

### **D. I. A. :**

- N° 471 concerne la mutation BESCHE/HENRI/BOURLE, parcelle AB n° 387 pour 478 m<sup>2</sup>,
- N° 472 concerne la mutation LASSARAGNE/RIVIERE-LAVERGNE, parcelle AD n° 355 pour 566 m<sup>2</sup>.

### **DECISIONS DU MAIRE :**

- N° 290 concerne l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole Centre France.
  - Les conditions d'ouverture sont les suivantes :
    - . **Montant** : 100 000 Euros
    - . **Durée** : 12 mois (à compter de la date de signature du contrat)
    - . **Indice** : T4M
    - . **Calcul des intérêts** : Mensuellement sur la base du T4M du mois M-1 + marge sur utilisation de 0,70 %
    - . **Base de calcul** : 365 j/365 j
    - . **Païement des intérêts** : trimestriellement
    - . **Indemnités de remboursement anticipé** : néant
    - . **Frais de dossier** : 150 Euros
    - . **Commission d'engagement** : néant
    - . **Commission de non utilisation** : néant
  - N° 291 concerne le prix du loyer du pavillon au Centre Hospitalier qui était de 315,72 euros. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 le loyer est fixé à 320,75 euros.
  - N° 292 concerne le prix du loyer de la maison située Rue Torse louée à Madame HACHIMI qui était de 324,19 euros. A compter du 1<sup>er</sup> février 2011 le loyer est fixé à 328,88 euros.

## **3/ FINANCES BUDGETS ANNEXES : TRANSPORTS SCOLAIRES, CAMPING, EAU**

### **3-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2010**

Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés. Le maire ne participe pas au vote. (cf. document annexe)

### **3-2/ AFFECTATION DES RESULTATS 2010 ET ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011**

#### **A. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Aucunes dépenses n'ont été effectuées en 2010 puisque le service de transports scolaires n'a pas fonctionné ni en 2009-2010, ni en 2011-2012.

En l'absence d'information sur la réouverture éventuelle de ce service, ce budget annexe est mis en sommeil.

#### **B. BUDGET ANNEXE CAMPING**

##### **Affectation des résultats du Compte Administratif 2010**

- **42 106.40€** résultat négatif 2010 de la section d'investissement sont reportés en dépenses d'investissement 2011
- **27 106.40€** résultat positif 2010 de la section de fonctionnement sont affectés en recettes d'investissement 2011, afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.

### Budget Primitif 2011

#### ➤ **Fonctionnement**

Le budget s'équilibre à 67 000€

#### ➤ **Investissement**

Le budget s'équilibre à 115 000€.

Des travaux de réfection de l'éclairage du camping ainsi que divers aménagements de la salle d'animation sont prévus en 2011.

## **C. BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

### Affectation des résultats du Compte Administratif 2010

- **196 959.36€** résultat positif 2010 de la section d'investissement sont reportés en recettes d'investissement 2011
- **124 344.12€** résultat positif 2010 de la section de fonctionnement sont reportés en recettes de fonctionnement 2011.

### Budget Primitif 2011

#### ➤ **Fonctionnement**

Le budget s'équilibre à 367 000€

#### ➤ **Investissement**

Le budget s'équilibre à 415 000€.

Ce budget prévoit les travaux de renforcement du réseau AEP Rues du Coustalou et du Dr Clauzet. Sont également budgétés, le solde des travaux au château d'eau et sur le secteur de l'Oratoire.

## **4/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **4-1/ AMENAGEMENT GLOBAL DE DEUX RUES PIETONNES DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération d'aménagement du centre ville lancée dans les années 90, la commune de Maurs attache une grande importance à l'amélioration de son centre ville.

Le projet consiste à la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, de sonorisation ainsi qu'un aménagement de voirie. Il est programmé en deux tranches : Rue du Coustalou d'une part, et Rue du Docteur Clauzet d'autre part .

Le SIVU d'assainissement Maurs-St-Etienne souhaite réaliser des travaux de réfection de réseaux assainissement de façon concomitante dans ces rues.

Ce projet, qui avait déjà été présenté l'an passé au titre de la DGE 2010, n'avait pas été retenu. Il fera l'objet cette année encore d'une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (ex DGE) et également d'une demande de subvention auprès du Conseil Général du Cantal.

### **4-2/ PONT DU VALLON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

L'état général du pont du Vallon nécessite rapidement des travaux de consolidation, de sécurisation et d'élargissement. Cet ouvrage, à proximité immédiate de la station d'épuration, est essentiellement emprunté par des poids lourds et des engins agricoles.

Le montant de cette opération de remise en état est estimé à environ 140 000€ TTC.

Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 sera faite pour le financement de ce projet. Une demande de subvention auprès du Conseil Général du Cantal a déjà été faite pour cette future réalisation.

### **4-3/ ADHESION A LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE DEMATERIALISATION DES DONNEES.**

La commune de Maurs se propose de signer la nouvelle convention de mise à disposition de la plateforme départementale de dématérialisation des échanges de données. Cette plateforme, accessible gratuitement à l'ensemble des collectivités du territoire cantalien, propose une offre multiple de services. A ce jour, la commune de Maurs utilise cet outil pour la dématérialisation des marchés publics mais à moyen terme, elle s'engagera sur d'autres démarches de dématérialisation.

#### **4-4/ REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Les collections de la bibliothèque proposées au public doivent faire l'objet d'un tri régulier effectué par la bibliothécaire. Un programme de régulation va être réalisé sur plusieurs années.

Les critères d'élimination sont : l'état physique du document, la présentation et l'esthétisme ; la date d'édition, le nombre d'année écoulée sans prêt, la qualité des informations.

Modalités d'élimination : Tous les documents qui sortiront de la collection de la bibliothèque porteront la mention « retiré des collections ». Ils pourront faire l'objet de dons aux associations et aux établissements scolaires ou d'une vente auprès des particuliers pour une somme symbolique au profit d'associations caritatives.

Les documents n'ayant pas pu être donnés ou vendus seront mis au pilon.

#### **5/ PERSONNEL : CREATION DES POSTES D'EMPLOIS SAISONNIERS**

##### **Piscine Municipale :**

Un Maître Nageur Sauveteur du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 Août 2011 : 35 heures hebdomadaire

Un adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 Août 2011 : 35h hebdomadaires

Un adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe du 1<sup>er</sup> Juin 2011 au 31 Août 2011 : 24h hebdomadaires

##### **Camping :**

Un Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe du 07 juillet 2011 au 18 Août 2011 : 22 heures hebdomadaires

##### **Services Techniques :**

Deux Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe du 01 juillet 2011 au 31 août 2011: 35 heures hebdomadaires

#### **6/ TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

##### **6-1/ VALIDATION DU DEVIS DE REMPLACEMENT DE BORNES BASSE TENSION (TOUR DE VILLE)**

La commune accepte le devis du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) concernant le remplacement de bornes-prises au Tour de Ville. Le montant global de l'opération s'élevant à 4 683,27 € TTC, le montant maximum de la participation communale s'élèvera à 3 312.74€(soit TVA + 65% du projet HT).

##### **6-2/ VALIDATION DU DEVIS D'ECLAIRAGE PUBLIC AU CAMPING MUNICIPAL**

La commune accepte le devis du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) concernant les travaux d'éclairage public au Camping « Le Vert ».

Le montant global de l'opération s'élevant à 56 616,15 € TTC, le montant maximum du fonds de concours à verser sera de 40 047,88 € (TVA + 65% du projet HT) soit un 1<sup>er</sup> acompte versé en 2011 de 20 023,94 € (50 % de la part communale prévue) et le solde en 2012

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- Présence de Stéphanie BROCHARD à l'accueil de la mairie le mardi matin, mercredi et jeudi toute la journée. L'embauche de cette stagiaire a été faite dans le cadre d'un emploi aidé de 20 h par semaine
- Invitation par le Maire de MAURS de Monsieur. le Préfet du Cantal : Vendredi 8 avril 2011 pour une visite sur la commune.

**LE MAIRE,**

**C. ROUZIERES**

